



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE, MERCREDI LE 16 DÉCEMBRE 2020, 18h12  
VISIOCONFÉRENCE ZOOM

Ghislain Jacques,	Maire
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

16.12.20.168

**RÉSOLUTION POUR SÉANCE DU CONSEIL PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM**

Le conseil de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset siège en séance extraordinaire ce 16 décembre 2020 par visioconférence Zoom ;

Sont présent à cette visioconférence Zoom : Ghislain Jacques - Maire, Conseiller Marcel Élément- siège #1, Conseillère Lise Garant - siège #2, Conseiller Pierre Levasseur – siège #3, Conseiller Michel Breton – siège #4 , Conseiller Jasmin Létourneau – siège #5, Conseiller Berthold Létourneau Siège # 6, directrice générale – Cathy Payeur.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

**ATTENDU QUE** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**ATTENDU QUE** les décrets subséquents et notamment le dernier décret numéro 1272-2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 2 décembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** si, lors d'une réunion d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou en partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**Il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil accepte que la présente et les futures séances soient tenues par visioconférence Zoom.

**ADOPTÉE**

16.12.20.169

**LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** l'avis de convocation du 8 décembre 2020 effectuée par la directrice générale et transmis conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU QUE** les délibérations du conseil et la période de question doivent porter exclusivement sur l'adoption du budget final 2021 ;

**Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présentée.

**ADOPTÉE**

16.12.20.170

**RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU BUDGET 2021**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont tous reçu le document « Budget 2021 final » et que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit document ;

**ATTENDU QUE** les explications données par la directrice générale sont satisfaisantes et rencontrent les orientations et les prévisions du conseil pour l'année 2021 ;

**Il est proposé par** Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le budget 2021 soit adopté, au montant de 852 627.47 \$. Le document « Prévisions budgétaires 2021 » reflétant les dépenses et les revenus prévus sera transmis aux citoyens via les services de Postes Canada.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTION 1**



N° de résolution  
ou annulation

16.12.20.171

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est **proposé** par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 18h16.

Ghislain Jacques, maire

Cathy Payeur, dir. gén. sec. tr. s.

Moi, GHISLAIN JACQUES, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



N° de résolution  
ou annotation

16.12.20.172

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE, MERCREDI LE 16 DÉCEMBRE 2020, 18h24  
VISIOCONFÉRENCE ZOOM

Ghislain Jacques,	Maire
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Berthold Létourneau,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Michel Breton,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

**RÉSOLUTION POUR SÉANCE DU CONSEIL PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM**

Le conseil de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset siège en séance extraordinaire ce 16 décembre 2020 par visioconférence Zoom ;

Sont présent à cette visioconférence Zoom : Ghislain Jacques - Maire, Conseiller Marcel Élément- siège #1, Conseillère Lise Garant - siège #2, Conseiller Pierre Levasseur – siège #3, Conseiller Michel Breton – siège #4, Conseiller Jasmin Létourneau – siège #5, Conseiller Berthold Létourneau Siège # 6, Directrice générale – Cathy Payeur. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

**ATTENDU QUE** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**ATTENDU QUE** les décrets subséquents et notamment le dernier décret numéro 1272-2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 2 décembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** si, lors d'une réunion d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou en partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**Il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil accepte que la présente et les futures séances soient tenues par visioconférence Zoom.

**ADOPTÉE**

16.12.20.173

**LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** l'avis de convocation du 8 décembre 2020 effectuée par la directrice générale et transmis conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU QUE** les délibérations du conseil et la période de question doivent porter exclusivement l'adoption du règlement 236-2020, le rapport d'activité 2020 et les prévisions budgétaires 2021, la tarification avec la caisse Desjardins des Sommets de la Beauce, la demande de soumission au service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan pour les travaux de rechargement de la rue Principale Sud et l'avenant à la politique salariale incendie ;

**Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présentée.

**ADOPTÉE**

16.12.20.174

**RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 236-2020 FIXANT, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021, LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES, LE TAUX DE TAXES DES VIDANGES, LA QUOTE-PART DOMTAR, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES, AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2021**

**ATTENDU** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à une session régulière du conseil tenue le 7 décembre 2020, par le conseiller Jasmin Létourneau ;

**ATTENDU QUE** le maire Ghislain Jacques a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;



N° de résolution  
ou annotation

16.12.20.175

**ATTENDU QU'**au plus tard deux (2) jours avant la séance, toute personne pouvait obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité et qu'au début de la présente séance, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public ;

**Il est proposé par** Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil municipal adopte le règlement 236-2020, lequel est considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset et sur son site Internet.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION POUR L'ENVOI DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021**

**ATTENDU QUE** depuis 2017, la municipalité n'est plus tenue de faire un rapport du maire en décembre ;

**ATTENDU QUE** par souci de transparence, le conseil désire transmettre aux citoyens le rapport d'activité 2020 et les prévisions budgétaires 2021 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'activité 2020 et des prévisions budgétaires 2021 et sont d'accord pour les transmettre aux citoyens ;

**Il est proposé par** Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'on demande à la directrice générale de transmettre ces deux (2) documents aux citoyens via les services de Postes Canada, L'envoi comprendra également le calendrier municipal sur lequel sont indiqués les dates des séances du conseil pour l'année 2021.

**ADOPTÉE**

16.12.20.176

**RÉSOLUTION POUR ENTENTE DE LA TARIFICATION AVEC LA CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE**

**ATTENDU QUE** les transactions de la municipalité n'ont pas été évaluées depuis 4 ans ;

**ATTENDU QU'**après l'étude des transactions financières de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset La Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce, propose une entente de tarification de 20 \$ mensuellement ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance des informations justifiant ces frais bancaires ;

**Il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil de St-Hilaire-de-Dorset accepte la modification de tarification pour les transactions financières auprès de la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce au montant de 240 \$ annuellement.

- **QUE** la durée de l'entente soit du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2023.

- **QUE** la directrice générale soit autorisée à signer les documents afférents à cette entente.

**ADOPTÉE**

16.12.20.177

**RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DE PROCÉDER AUX DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE SUD POUR LES TRAVAUX DE TECQ 2021 (2019-2023)**

**ATTENDU QUE** le conseil désire débiter les travaux en 2021 ;

**ATTENDU QUE** les recommandations du service de l'ingénierie de la MRC ont été présenté au conseil ;

**Il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan pour rédiger un devis et procéder aux demandes de soumission pour les travaux de rechargement de la rue Principale Sud pour les travaux de TECQ 2021 (2019-2023).

**ADOPTÉ**



16.12.20.178

N° de résolution  
ou annulation

**RÉSOLUTION POUR ADOPTER L'AVENANT À LA POLITIQUE SALARIALE INCENDIE**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier la Politique salariale du service incendie de la Haute-Beauce ;

**Il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- Le point 2.1 de la Politique soit modifié selon les recommandations du comité.
- Une copie de cette résolution sera envoyée aux municipalités membres.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTION 1**

16.12.20.179

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 18h34.

Ghislain Jacques, maire

Cathy Payeur, dir. gén. sec. trés.

Moi, GHISLAIN JACQUES atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.